



AVIS A LA BATELLERIE N° 2018/BAÏSE/Dép47/011

RIVIERE LA BAÏSE

Vu le code des Transports, 4^{ème} partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

INFORME

Les usagers de la **rivière La Baïse**, que la navigation est ouverte sur tout le linéaire départemental à compter de ce jour, jeudi 10 mai 2018 à 9h00. Le niveau de la Baïse étant encore haut, il est demandé aux navigants une vigilance particulière, notamment concernant les objets flottants.

DAMAZAN le 10 mai 2018

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,

Service Navigation

Philippe LIAUNET